



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 7 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	45

OBJET : 2017 – 209 CANAL DU FOULON
AFFECTATION DES OUVRAGES AU SIEF
DANS L'ATTENTE DU TRANSFERT DES BIENS EN PLEINE PROPRIETE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 30 octobre 2017, s'est réuni le mardi 7 novembre 2017 à 15h00 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO-GROS, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Mahamadou SIRIBIE, Imen CHERIF, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Pascal PELLEGRINO (prend part aux délibérations N°199 à N°203)
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO (prend part aux délibérations N°199 à N° et à 205)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Chems SALLAH
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE
- Monsieur Franck BARBEY

- Madame Stéphanie MANDREA
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Mékia-Nora ADDAD
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Madame Anne-Marie DUVAL à Madame Nicole NUTINI
- Monsieur Pascal PELLEGRINO à Madame Valérie COPIN
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Madame Valérie DAVID
- Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
- Monsieur Chems SALLAH à Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
- Monsieur Guillaume MELOT à Monsieur Serge PERCHERON
- Madame Mékia-Nora ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI à Madame Corinne SANJUAN

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

- 2017 - 207 FONDS SPECIAL DU FOULON
 APPROBATION SOLDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016**
- 2017 - 208 BUDGET EAU POTABLE
 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

/

Questions diverses :

/

DU 07 NOVEMBRE 2017

**CANAL DU FOULON
AFFECTATION DES OUVRAGES AU SIEF
DANS L'ATTENTE DU TRANSFERT DES BIENS EN PLEINE PROPRIETE**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'affecter au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) les ouvrages constituant le Canal du Foulon, dans l'attente de leur transfert en pleine propriété par l'Etat au Syndicat.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES		

Madame Nicole NUTINI expose :

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF), créé par arrêté préfectoral du 16 novembre 2016, assure la gestion du canal du Foulon en substitution de la ville de Grasse, concessionnaire d'une concession d'Etat du 4 août 1885.

Considérant que dans le cadre de cette concession, la ville de Grasse a construit des ouvrages hydrauliques constituant un système de captage, de transport et de distribution d'eau sur les communes de Gréolières, Cipières, Gourdon, Bar-sur-Loup, Châteauneuf et Grasse.

Considérant que pour permettre au SIEF d'assurer la gestion de ces ouvrages dans l'attente du transfert de la propriété des ouvrages par l'Etat au Syndicat, la ville de Grasse doit les affecter au Syndicat, tels que listés ci-dessous :

Compte	N° inventaire	Libellé Immobilisation	N° Immo	Actif brut initial	VNC au 31.12.16
2151	64	Equipement réservoirs en réseaux (1992)	2011-00001	161 960,49	64 784,23
2151	65	Canal du Foulon 1991/1992	2011-00002	447 620,51	179 048,25
2151	68	Canal du Foulon	2011-00003	309 831,25	191 062,67
2151	69	Canal du Foulon	2011-00018	574 259,76	373 268,78
2151	71	Canal du Foulon	2011-00019	90 014,01	45 007,01
2151	72	Canal du Foulon	2011-00020	309 281,65	162 372,88
2151	73	Canal du Foulon	2011-00021	23 681,76	13 025,03
2151	135	Canal du Foulon	2011-00022	107 055,80	61 557,16
2151	148	Canal du Foulon	2011-00023	187 567,78	112 540,74
2151	404	Canal du Foulon	2011-00024	119 697,08	74 810,61

Compte	N° inventaire	Libellé Immobilisation	N° Immo	Actif brut initial	VNC au 31.12.16
2151	412	Canal du Foulon	2011-00025	30 575,25	19 873,93
2151	420	Canal du Foulon	2011-00026	105 097,44	70 940,72
2151	429	Canal du Foulon	2011-00027	83 943,34	58 760,38
2151	431	Canal du Foulon	2011-00028	42 252,88	30 633,36
2151	435	Canal du Foulon	2011-00029	81 078,02	60 808,52
2151	442	Canal du Foulon	2011-00030	92 759,22	71 888,40
2151	447	Canal du Foulon	2011-00031	133 459,12	106 767,28
2151	451	Canal du Foulon	2011-00043	406 649,49	335 485,88
2151	66	Interconnexion Loup/ Foulon	2011-00071	61 284,50	26 045,95
2151	67	Adduction tête du Foulon	2011-00072	9 223,17	3 919,84
2151	454	Canal du Foulon	2011-00080	155 540,01	132 209,01
2151	458	Canal du Foulon	2011-00090	279 042,18	244 161,93
2151	460	Canal du Foulon	2012-00002	385 975,84	347 378,24
2151	461	Canal du Foulon	2013-00002	236 431,28	218 698,94
2151	462	Canal du Foulon	2014-00002	410 030,65	389 529,11
2151	463	Canal du Foulon	2015-00002	129 438,11	126 202,16
2151	464	Canal du Foulon	2016-00002	262 325,78	262 325,78
2151				5 236 076,37	3 783 106,79
21531	95	Réseau adduction Foulon	2011-00040	5 279 905,97	906 299,75
21531	86	Réseau adduction Foulon	2011-00065	800 071,63	320 028,66
21531				6 079 977,60	1 226 328,41
13111	66	Interconnexion Foulon		30 642,25	15 321,05
13111	412	Foulon/Chemin des Chasseurs Alpins		2 439,18	1 585,46
13111				33 081,43	16 906,51

Les commissions optimisation et performance des moyens et des ressources, équipement et aménagement du cadre de vie, vivre ensemble et qualité de vie, ayant été saisies de ce dossier dans la séance du 19 octobre 2017,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'affectation au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon des ouvrages constituant le Canal du Foulon, dans l'attente de leur transfert en pleine propriété par l'Etat au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, et 3 voix contre : Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI.



- 8 NOV. 2017

Deliberation affiché le
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

e w

Acte classé**2017-209****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

AR reçu

4> **Classé** <Identifiant FAST : [ASCL_2_2017-11-08T15-14-51.00 \(MI208132672 \)](#)

Identifiant unique de l'acte :

006-210600698-20171107-2017-209-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : CANAL DU FOULON AFFECTATION DES OUVRAGES AU SIEF DANS
L'ATTENTE DU TRANSFERT DES BIENS EN PROPRIÉTÉ

Date de décision : 07/11/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [2017-209 AFFECTATION_SIEF.PDF](#)

Annuler

Préparé

Date 08/11/17 à 15:14

Par [CESARI Veronique](#)

Transmis

Date 08/11/17 à 15:14

Par [CESARI Veronique](#)

Accusé de réception

Date 08/11/17 à 15:19

Classé

Date 08/11/17 à 15:26

Par [CESARI Veronique](#)